

## PARCOURS LINGUISTIQUE RÉGLEMENTAIRE VERS LE NIVEAU A1



### Objectifs

L'objectif général des parcours est l'acquisition de l'autonomie dans les apprentissages et la maîtrise de la langue française.

### Programme

Parcours linguistique prescrit aux signataires CIR par l'OFII, en lien avec le CECRL pour répondre aux besoins du public en matière d'intégration par la langue.

Les parcours se déclinent de la façon suivante:

\*Présentiel pour 80% du temps

\*Mise en situation pour 20% du temps

Approche numérique inclusive

Acquisition de compétences communicatives au service de thématiques relevant de la sphère publique, pratique et professionnelle

Formation financée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration  
satisfaction  
Entrées et sorties permanentes  
Pas de niveau requis

CPF : Non

Durée : 600h00

Modalité : Présentiel

Lieu : Rouen

Public : Primo-arrivant